
Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la commune de Montbrison (Loire) qui fait l'éloge du représentant Javogues, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la commune de Montbrison (Loire) qui fait l'éloge du représentant Javogues, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 409;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20619_t1_0409_0000_7

Fichier pdf généré le 23/01/2023

département à encourager l'agriculture sauf à ajouter à cette somme, celle que l'administration estimera juste lorsque le c^a Della Rocca aura obtenu du représentant du peuple Crasou, la concession du terrain par lui désigné, et que des expériences bien constatées, auront démontré les avantages que promet sa méthode; 4°) Enfin que le Ministre de l'Intérieur sera prié de prendre en très grande considération la demande du c^a Della Rocca, et d'y faire droit dans le plus bref délai, pour ne pas laisser passer infructueusement la saison la plus favorable à l'établissement des ruches.

Signé : GOUJON (*présid.*), JEULAIN (*g^{at.}*)
P. c. c. : PARÉ.

Renvoyé au Comité d'agriculture (1).

PIÈCES ANNEXES

I

[*La commune de Montbrison, à la Conv. ; 12 vent. II*] (2).

« Citoyens représentans,

Le Conseil général de la commune de Montbrison, département de la Loire, a cru devoir rendre un témoignage à la Convention de ce qui étoit à sa connoissance relativement au citoyen représentant Javogues, commissaire envoyé dans ce département qu'elle a rappelé. Nous joignons ici l'extrait de l'arrêté pour que la Convention puisse peser dans sa sagesse, la conduite ferme et courageuse de ce républicain montagnard digne d'être compté parmi le nombre des sauveurs de la patrie. S. et F. »

GAULNE (*maire*), THÉVENON (*off. mun.*), GUINARD (*off. mun.*), BASSET (*off. mun.*), CLÉMENT (*secrét.*).

[*Extrait des reg. de la comm. de Montbrison. Séance du 14 vent. II*].

...Ou se sont trouvés les citoyens Gaulne (maire), Guinard, Basset, Thévenon, Guiot, Fonlup, Desgraves et Peronin (*off. mun.*), Suer, Rousset fils, Vidal, Forais, Colon père, Brois, Durris, Claveloux, Daphand et Arthaud (tous du Conseil de la commune).

L'assemblée occupée aux affaires qui intéressent la commune, informée que le citoyen représentant Javogues, l'un des commissaires envoyés dans Commune-Affranchie et près l'armée des Alpes, avoit été rappelé par la Convention.

A pensé qu'elle ne pouvoit oublier le témoignage dû à ce représentant, en faisant éclater ce qui est à la parfaite connoissance de l'assemblée, que le citoyen représentant Javogues, depuis le commencement de la Révolution a toujours manifesté un patriotisme ardent, qu'il a été un des coopérateurs de l'établissement de la Société populaire de cette commune, une

des premières qui fut affiliée à celle des Jacobins de Paris.

Qu'appelé à la Convention par les assemblées électorales du département de Rhône-et-Loire, il s'est fermement attaché aux principes révolutionnaires qui ont dirigé les grands travaux des immortels Montagnards, fondateurs de la République, dont il ne s'est jamais séparé, qu'il n'a cessé de donner des preuves d'un civisme pur, sincère, et entièrement dévoué à la sans-culotterie, qui ne doit plus faire désormais qu'un seul peuple de frères, que son énergie et son courage pour défendre cette unité et indivisibilité des Républicains, contre les ennemis qui s'agitent continuellement pour les diviser, ont été, dans tous les temps, inébranlables et poussés jusqu'à se présenter à la tête des Armées qui se sont portées contre les scélérats lyonnais qui avoient osé entreprendre de conspirer et s'armer contre leur patrie, qui étoient venus souiller notre territoire dont ils furent chassés; le plus grand nombre de ces infâmes rebelles mordirent la poussière et si le représentant Javogues, a pris des mesures vigoureuses contre le complot, ce n'a été sans doute que parce que les circonstances l'exigeoient pour le salut de la République.

[Tous les présents ont signé.]

P. c. c. : CLÉMENT (*secrét.-greffier*).

Renvoyé au Comité de salut public par celui des pétitions (1).

II

[*La Société popul. de La Réole, à la Conv. ; s. d.*] (2).

« Législateurs,

La calomnie a été de tous les temps et de tous les âges; l'homme vertueux ne fut pas même exempt de ses atteintes lorsque dans des moments paisibles, elle ne lançoit ses traits venimeux que pour satisfaire des passions qui ne tenoient pas à l'intérêt général.

Mais combien plus encore, lorsque dans ces circonstances difficiles, où la patrie fut en danger, et que pour arrêter les projets criminels de ces hommes pervers qui vouloient faire de la France entière une autre Vendée; vous prîtes pour le bonheur de la République, la résolution de déléguer dans les départements des dignes collaborateurs de vos sublimes travaux... Pères de la Patrie, ils furent la consolation des vrais amis de la Liberté; en même temps qu'ils devinrent la terreur des malveillans.

Leur premier soin fut de rendre la justice la plus rigoureuse, en servant d'appui à l'innocence opprimée... par leurs travaux et par leurs soins infatigables, l'esprit public s'est porté à la hauteur des circonstances.

(1) Mention marginale, datée du 6 germ. et signée Cordier.

(2) D XLII 6, doss. 2, p. 93. L'adresse est accompagnée des p.v. des séances des 5, 6, 19, 21, 22, 23 24 pluv. II (p. 93 à 97).

(1) Mention marginale, datée du 6 germ., et signée P. Ath. Veau.

(2) D XLII 9 (Loire), p. 391, 392.